

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 20 décembre 2018

Conseillers en exercice :	33
présents :	26
pouvoirs :	6
votants :	32
abstention :	1
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 20 décembre 2018 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 14 décembre 2018, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLION – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Marianne JEANDIDIER (donne pouvoir à M. Jérôme TEXIER-BLOT) – Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – Mme Stéphanie FRITZ (donne pouvoir à Mme Véronique CLEMENCEAU) - Mme Annie-Claude POIRAT (donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH) – Mme Pascaline BANCHEREAU (donne pouvoir à Mme Maryline FERREIRA) – M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à M. Noël BELLION) –

ETAIT ABSENT

M. Christian BAYLE –

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

**ADHESION DE GRAND COGNAC AU SYNDICAT MIXTE CALITOM
POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
ISSUS DE LA COMMUNE DE COGNAC**

GRAND COGNAC en collaboration avec la Ville de COGNAC a demandé à CALITOM d'étudier les conditions technico-économiques permettant le transfert de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Ville de COGNAC à compter du 1^{er} janvier 2019.

GRAND COGNAC avait fait le choix en juin 2017 de garder la collecte des déchets sur la Ville de COGNAC ;

En parallèle, il avait été demandé de travailler conjointement avec la Ville de COGNAC et CALITOM afin d'étudier les modalités d'adhésion à CALITOM pour la collecte de COGNAC.

Les objectifs étaient les suivants :

- Optimiser la collecte actuelle au regard de ces évolutions et des typologies urbaines
- Moderniser la déchetterie actuelle
- Maintenir des coûts actuels

Un projet de convention tripartite a donc été établi sur la base des objectifs suivants :

Evolution	Échéance
Développement d'un réseau de PAVE (point d'apport volontaire enterré) en commençant notamment par l'habitat vertical	Dès le 1 ^{er} janvier 2019 avec montée en charge progressive jusqu'au 31 décembre 2021
Réduction des fréquences de collecte sur certains quartiers et développement du compostage dans l'habitat pavillonnaire	A partir du 1 ^{er} janvier 2019
Déploiement d'une collecte des biodéchets des gros producteurs	A partir du 1 ^{er} janvier 2019
Suppression de la collecte de verre en porte-à-porte au bénéfice d'une collecte en apport volontaire	A partir du 1 ^{er} janvier 2021
Rénovation de la déchetterie de COGNAC Est située dans la ZA de la Haute Sarrazine	Inauguration de la nouvelle déchetterie au 1 ^{er} janvier 2022
Réflexion à avoir sur les collectes spécifiques	A partir du 1 ^{er} janvier 2022

Le coût de la contribution GRAND COGNAC pour la Ville sera au plus égal au coût réel du marché actuel confié à la société Véolia dégrevé de la quote-part de redevance spéciale affectée à la collecte.

Vu la délibération n°2017/33 du 2 février 2017 par laquelle GRAND COGNAC demande d'adhérer à CALITOM pour le traitement des déchets des ménages et assimilés ;

Vu la délibération n°2017/301 du 12 juillet 2017 par laquelle GRAND COGNAC demande d'adhérer à CALITOM pour la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » sur l'ensemble du territoire à l'exception de la commune de COGNAC à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la délibération du 13 décembre 2018 de GRAND COGNAC approuvant la demande d'adhésion à CALITOM et approuvant la convention ;

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire du 12 décembre 2018 ;

Il est donc proposé de demander l'adhésion à CALITOM pour la Collecte des déchets ménagers et assimilés sur la Ville de COGNAC et de signer la convention définissant les conditions d'adhésion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 31 voix pour et 1 abstention (Isabelle LASSALLE),

APPROUVE la demande d'adhésion au syndicat mixte CALITOM pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la commune de COGNAC,

APPROUVE la convention d'adhésion afférente, ainsi que tout document relatif à cette affaire,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

AR PREFECTURE

016-211601026-20181220-CM_2018_170-DE

Regu le 27/12/2018

2018.170
nomenclature : 8.8.1

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,



Michel GOURINCHAS